

Formation PAE FPSC 2019

L'union départementale des sapeurs-pompiers du calvados organise une formation de formateurs PSC1 pendant les vacances scolaires en Octobre 2019 pour **environ 15 apprenants**.

21 au 25 Octobre 2019 + 28 et 29 Octobre 2019 (7 jours)

Dans les locaux de l'UDSP 14.

Programme :

Mise en application des techniques pédagogiques abordées lors de la Pédagogie Initiale Commune Formateur PIC F sur la formation Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 (PSC1).

Evaluation :

- ✚ Evaluation continue et entretiens individuels en fin de séquence pédagogique ;
- ✚ Certification basée sur l'examen du dossier individuel du candidat par un jury préfectoral le dernier jour de la session : atteinte de l'ensemble des compétences exigées en annexe 1 de l'arrêté du 8 août 2012.

Conditions d'inscription :

- Être âgé de 18 ans ;
- Titulaire de module SAP (Pour les SP : Sapeurs-Pompiers);
- Titulaire de PSC1 de moins de 3 ans ou attestation de mise à niveau ;
- Être à jour dans ses FMA (Pour les SP).

Ci-dessous un dossier d'inscription à remplir et à nous remettre (téléphone pour RDV) signé au plus tard le **24 juin 2019**

Vous devez joindre à ce dossier les pièces suivantes :

- Une photo récente ;
- Une copie de votre carte d'identité (RECTO-VERSO);
- La fiche d'inscription PAE-PSC + le dossier PICF+PAEPSC
- Une copie de votre diplôme PSC1 ou PSE 1 ou Module SAP ;

Dossier à envoyer à :

UDSP14
à l'attention du Pôle secourisme
Péricentre 5 - Bâtiment D
82, avenue de Thiès
14000 CAEN

Tout dossier incomplet à la date de clôture des candidatures entraîne l'annulation de la demande d'accès à la formation.

Dates à retenir :

- 1) **24 juin** : clôture des inscriptions
- 2) **26 Juin** : réunion de la commission de secourisme pour validation
- 3) **28 Juin** : réponses par courriel
- 4) **RDV téléphonique avec l'UDSP dans la semaine du 24 au 28 juin**
- 5) La procédure de **travail préparatoire** vous sera communiquée par le responsable pédagogique (référentiels nationaux, livrets, etc.) durant l'été.
- 6) Nous vous attribuerons **une session PSC1 d'observation** à réaliser avant le monitorat avec un de nos formateurs expérimentés*.

Dès votre inscription, nous vous demanderons un chèque d'acompte de 200€ qui ne sera pas encaissé avant la formation pour garantir votre inscription.

Le tarif du monitorat comprend :

- **Les Référentiels ;**
- **Le Suivi individualisé**
- **Le dispositif FOAD de l'UDSP14;**
- **Le Parrainage ;**
- **La formation de 50h avec repas du déjeuner compris.**

Vous pouvez régler en plusieurs fois.

Possibilité de financer le coût de la formation par un dispositif de formation professionnelle.

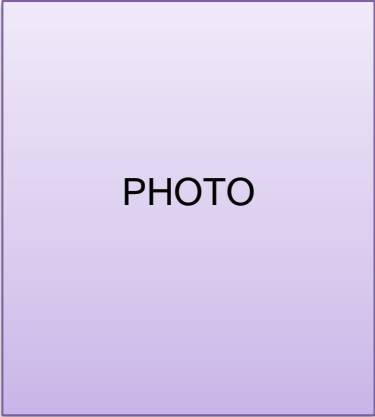
Responsable du dispositif : Capitaine BLANCHET Patrick.

Pour plus de renseignements d'ordre administratif, veuillez contacter la responsable de commission secourisme Mme Brimant Sandrine au **06.322.322.13**

Au plaisir de vous compter parmi nous !
A bientôt

UDSP 14

Dossier PICF + PAEPSC 2019

Nom		
Prénom		
Centre de secours (Pour les SP)		
Etablissement scolaire (Pour les enseignants)		
Entreprise (pour les salariés)		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Département naissance		
Nationalité		
Adresse		
Code postal + ville		
Téléphone portable		
Personne à contacter en cas d'urgence		
Téléphone de cette personne		
RDV avec l'UDSP14		
FOAD validée le		
Session OBSERVATION réalisée le		
Chèque d'acompte fourni		
Dossier administratif complet fourni		
<u>Signature du participant</u>	<u>Validation de l'organisme demandeur</u>	<u>Validation de la commission secourisme UDSP14</u>

= cadre réservé à l'UDSP14